



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 108743

Texte de la question

M. François-Xavier Villain souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pénurie de médecins généralistes dans certaines régions et quartiers. Selon l'association nationale des étudiants en médecine de France, ce sont en effet 686 postes d'interne en médecine générale qui manqueront cette année et qui s'ajouteront aux 1 500 postes non pourvus en 2004 et 2005. Cette désaffectation résulte, pour une grande part, de la perception négative qu'ont les étudiants de la médecine générale, discipline non officiellement reconnue à l'université. Elle demande donc quand sera mise en place la filière universitaire de médecine générale unanimement réclamée par les différents syndicats de médecins généralistes et promise début septembre par M. le ministre. Dans le cadre de cette filière universitaire, elle demande que soit mis en place un stage de médecine générale pendant le deuxième cycle des études de médecine et que soient rapidement titularisés des professeurs associés de médecine générale.

Texte de la réponse

Dans son discours du 25 janvier 2006 relatif au défi de la démographie des professions de santé, le ministre de la santé et des solidarités souligne son attachement à un égal accès aux soins sur le territoire national ainsi que l'importance qu'il accorde à ce que les étudiants en médecine découvrent au plus tôt cette spécialité qu'est devenue la médecine générale. À cet effet, il a cosigné le 18 octobre dernier avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, un arrêté mettant en place un stage de médecine générale dès la 4e année des études de médecine, dont le contenu a été approuvé par les représentants des étudiants. Ce texte est actuellement en contreseing au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Les rémunérations de ces étudiants seront prises en charge sur des crédits d'État puisque les émoluments versés par les centres hospitaliers universitaires aux externes effectuant un stage de médecine générale seront remboursés aux CHU. Enfin, les sujets touchant à l'organisation des universités, comme l'utilisation de la visioconférence, relèvent de l'autonomie de chaque établissement universitaire.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108743

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11254

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13051